DEPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201809H

Séance du 19 octobre 2018 Date convocation : 12 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Excusés : 1 Votants : 10

L'an deux mille dix-huit et le vendredi dix-neuf octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusée : Cinthya ARENAS

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Soutien au Conseil départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale

Nous avons récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le Conseil départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule Communauté de communes, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés :

- Pool routier (1 850 000 € sur trois ans pour 55 communes) ;
- Dégâts d'orages ;
- Enfance Jeunesse ;
- Transport à la demande ;
- Maison médicale de Salies-du-Salat ;
- Rénovation du Gymnase d'Aspet ;
- Bâtiments administratifs ;
- ATD.

Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'État, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée ; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre Communauté de communes et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sylvie SIMPSON